



Pôle Attractivité et
Proximité
Service équipements
sportifs

Contrat préalable d'objectifs

Légende du dossier

Challenge courses nature et trails
Course nature marcellinoise – Saint-Marcellin-en-Forez
Edition 2026

LES SIGNATAIRES :

La présente convention préalable d'objectifs est signée entre,

d'une part, Loire Forez agglomération, représentée par Monsieur Jean-Marc Grange, conseiller délégué aux équipements sportifs

et d'autre part, l'association « Course nature marcellinoise » organisatrice de la manifestation « course nature marcellinoise 2026 », représentée par son président Monsieur David Faure.

L'OBJECTIF DE LA PRESENTE CONVENTION

L'objectif de la présente convention est de définir, au vu du soutien financier mis en place par Loire Forez agglomération, les engagements des organisateurs de la manifestation « course nature marcellinoise 2026 » envers Loire Forez agglomération.

LE SOUTIEN FINANCIER

Au titre de l'année 2026, le soutien financier mis en place par Loire Forez agglomération à la manifestation « course nature marcellinoise 2026 » est de 1 000 €.

Ce soutien n'a aucun caractère ni définitif, ni de tacite reconduction, au-delà de l'année 2026.

LES ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS

Pour cette édition, qui se déroulera le dimanche 12 avril 2026, les engagements des organisateurs envers Loire Forez agglomération sont de différents ordres :

1. Le logo « Loire Forez agglomération » devra être apposé sur l'ensemble des supports (imprimés et web), la visibilité du partenariat visible par la mise en place de banderoles sur la zone départ/arrivée de la course
2. La course faisant partie de fait du challenge Loire Forez 2026, les organisateurs s'engagent à promouvoir ce challenge en utilisant les visuels et documents fournis par LFa au format numérique (bannière web, signature mail, flyer, etc.). De même, une oriflamme "challenge" sera à positionner sur la zone départ/arrivée de la course.
3. Des élus de Loire Forez seront invités aux différents temps forts de la manifestation.
4. Dans le cadre de l'organisation du challenge course nature et trails, l'association organisatrice transmettra dans les 7 jours qui suivent la course, l'ensemble des classements des épreuves qui se seront déroulées lors de cette manifestation sportive, ainsi que les adresses courriel de l'ensemble des « finishers » desdites épreuves.

Le 18/02/2026,

Pour l'association « Course nature marcellinoise »
Monsieur David FAURE



Pour Loire Forez agglomération

Pour le Président et par délégation
le conseiller délégué aux équipements
sportifs
Jean-Marc GRANGE

